

1 250 €  
Départ Paris  
Milan ou Marseille

Bonus +  
[ ] Oui [ ] Non

# Barakaatabarka

## Du 5 au 12 juillet 2008

A retourner à **VISAGES DU MONDE**  
5, Bd Jobert • BP 214 - 22402 LAMBALLE cedex - FRANCE  
Contact : Sylvia Tél. 02 96 31 13 44 - Alain Tél. 06 20 59 86 68  
mail : alain.gestin@voyages-internationaux.com

### 3<sup>ème</sup> édition

NOM : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Téléphone : ..... Profession : .....  
 Date de naissance : ..... Nationalité : .....  
 E-mail : ..... Sexe :  M  F

Catégorie :       Senior  V1  V2  V3  V4

Tee-shirt : Taille       S  M  L  XL

Engagement :       coureur individuel  
                           Accompagnateur  
                           Randonneur à pied  
                           Randonneur VTT

Je souscris à l'assurance annulation de 40 euros (facultatif)  
 Je ne souscris pas à l'assurance annulation proposée par Visages du Monde

Photo

Passeport n° .....  
 .....  
 Expire le .....  
 .....  
 .....

Écrire en quelques lignes votre expérience du Raid Aventure.  
 .....  
 .....  
 .....

- Je m'engage à participer à la 3<sup>ème</sup> édition de Barakaatabarka, et verse à ce jour un acompte de 300 € par chèque à l'ordre de Visages du Monde, le solde sera versé avant le 30 avril 2008.
- Possibilité d'effectuer vos règlements par carte bancaire auprès de Sylvia.
- Je prends note que mon inscription sera définitive à la signature de ce document par Visages du Monde et moi-même.

Pour Visages du Monde  
Alain GESTIN  
Directeur de course

Date

Signature (lu et approuvé)

# CONTRAT - REGLEMENT

## ARTICLE 1 :

### Organisation

Visages du Monde et Alain Gestin Organisation Organisent en partenariat Barakaatabarka du 5 au 12 juillet 2008.

## ARTICLE 2 :

### Descriptions générales - concept

4 catégories :

Coureur à pied / Randonneur à pied / Randonneur VTT / Accompagnateur.

Le Barakaatabarka se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

## ARTICLE 3 :

### Conditions d'admission des concurrents

La course est ouverte à toute personne majeure, des deux sexes, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement et titulaire du certificat médical attestant son aptitude à l'épreuve. L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en justifier les raisons.

## ARTICLE 4 :

### Programme

Se référer au programme détaillé dans le dossier course ci-joint, carnet de route.

## ARTICLE 5

### Catégorie des concurrents

Chaque concurrent s'engage à titre individuel.

Le classement de l'épreuve se fera toutes catégories confondues (sénior ou vétérans).

## ARTICLE 6:

### Récompenses

Chaque concurrent classé recevra un diplôme ainsi qu'un maillot personnalisés et un trophée.

## ARTICLES 7 :

### Responsabilités

Chaque concurrent participe à l'épreuve en pleine connaissance des risques que le déroulement de la course peut entraîner. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dû à un mauvais état de santé ou à une initiative personnelle imprudente d'un concurrent.

L'organisation ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des concurrents. Ceux-ci doivent se plier aux règlements et formalités de police, douane et santé à toute moment du voyage.

## ARTICLE 8 :

### A) Obligationss médicales

Chaque concurrent devra présenter au directeur de course un certificat médical international valable depuis moins d'un an ou licence FFA.

## ARTICLE 9 :

### Abandon

Un concurrent qui abandonne ne sera pas autorisé à continuer l'épreuve. Il sera autorisé à suivre la course dans le groupe randonneur ou accompagnateur.

## ARTICLE 10 :

### Assurances

Un contrat d'assurance couvrant les risques de rapatriement sanitaire est souscrit par Visages du Monde. Il prend en charge le transfert vers la France ou l'hôpital le plus adapté dans l'urgence du moment.

Visages du Monde contracte à titre personnel une assurance responsabilité civile professionnelle.

Il est conseillé aux concurrents de souscrire une assurance personnelle couvrant l'annulation du voyage, l'interruption de séjour, le vol, la détérioration de bagages.

## ARTICLE 11 :

### Annulation

Les demandes d'annulation devront être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception. Jusqu'à 60 jours du départ, aucune demande de remboursement ne sera prise en considération. Souscrivez à titre personnel une assurance annulation prenant en compte votre remboursement.

## ARTICLE 12 :

### Inscription

Le montant total de l'inscription est de 1250 € au départ de Paris, Milan, Marseille, taxe d'aéroport comprise.

Toute demande d'inscription devra être accompagnée du versement d'un acompte de 300 €.

Votre inscription ne sera définitive que dans la mesure d'un accusé de réception de Visages du Monde et de l'encaissement du chèque d'acompte. En cas d'acceptation de votre engagement, le solde du prix du voyage devra parvenir à l'organisation au moins 60 jours avant le départ, sans relance de notre part.

Si l'inscription se fait moins de 60 jours avant le départ, le prix total est exigé à l'inscription.

Si le solde du voyage n'est pas parvenu 30 jours avant le départ, Visages du Monde se réserve le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

## ARTICLE 12 :

### Accompagnateur

Les personnes intéressées pour suivre l'épreuve peuvent s'inscrire comme accompagnateur. Elles suivront la course en utilisant les moyens terrestres de l'organisation. Le montant de l'inscription est de 2450 €.

## ARTICLE 13

### Equipement

Chaque équipement des coureurs devra être en conformité avec la liste type (matériel, documents administratifs). Les vérifications d'usage seront effectuées par l'organisation la veille du départ de course ou le matin du départ.

## ARTICLE 14 :

### Ravitaillements

Pendant les étapes de 20 km, les coureurs doivent être autonomes en barres énergétiques. Le ravitaillement en eau (2L par coureur tous les 20 kms). Le camel back ou ceinture porte bidon est donc obligatoire.

## ARTICLE 15 :

Pour des raisons de sécurité des coureurs, Visages du Monde se réserve le droit d'apporter des modifications au déroulement de l'épreuve si nécessaire.

## ARTICLE 16 :

### Couverture image

Visages du Monde et Alain Gestin Organisation se réserve tous droits exclusifs d'utilisations des images de la compétition, les concurrents consentent que Visages du Monde et Alain Gestin dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation à l'épreuve usage commercial compris.

Tout support photographique, vidéo ou cinéma réalisé pendant l'épreuve, ne pourra être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou l'encadrement qu'à des usages privés, sauf autorisation particulière ou accréditation d'Alain GESTIN Organisation et Visages du Monde.

NOM : .....

Prénom : .....

Date : .....

Lu et approuvé,  
Signature

Dès réception de votre engagement, le double de ce document vous sera retourné et certifié.

La signature du contrat par Visages du Monde aura valeur d'acceptation.